



Communiqué de presse

Ariège - Aveyron - Haute-Garonne - Gers - Lot - Hautes-Pyrénées - Tarn - Tarn-et-Garonne



14 janvier 2013

Forfait administratif : VITALIA persiste !

La Mutualité Française Midi-Pyrénées dénonce la persistance du forfait administratif, proposé à tous les usagers des établissements du Groupe VITALIA.

La région Midi-Pyrénées compte trois cliniques du Groupe VITALIA : deux dans le Tarn (Clinique Toulouse-Lautrec et Polyclinique du Sidobre) et une dans le Gers (Polyclinique de Gascogne).

Malgré le rappel à la Loi adressée par la CNAMTS sur cette pratique, qu'elle a elle-même jugée «*illicite*» en août dernier, les usagers du Gers et du Tarn continuent à se voir systématiquement soumettre la proposition de paiement d'un forfait administratif de 9 €, au motif que ce dernier resterait optionnel.

Comment un patient, préoccupé par sa pathologie, aurait-il la capacité de refuser un forfait certes optionnel?

Quelle liberté de choix conserve en outre un patient résidant à Auch (32), si ce dernier relève d'une spécialité dont le groupe VITALIA détient localement le monopole ?

Face à ce ticket d'entrée, la Mutualité Française Midi-Pyrénées exige la suppression de ce forfait et invite les usagers à ne pas payer cette prestation facultative.

La Mutualité Française Midi-Pyrénées rassemble 230 mutuelles santé qui protègent 1 560 000 personnes. Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Elles font vivre un système de solidarité, d'entraide et de prévoyance. Elles combattent l'exclusion et la discrimination.

Contact Presse : Stéphanie LOISEAU 05 34 44 33 14-06 27 24 07 02 - stephanie.loiseau@mfmp.fr